

Délibération n°D20260060

Rapporteur : Mariëlle MARTIGNAGO-DUVERT

Service : Culture et Évènementiel

Secrétaire de séance : Hélène CORMIER

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-CINQ JUIN, à 18 heures,
les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 30, 29, 28, 27 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 18/06/2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO, Christine FRANCOIS, François DUHANT, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE (1), Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU (2), Mariëlle MARTIGNAGO-DUVERT, Valérie BOURNAZEL, Hélène LEHMANN, Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE, Gaëlle SCHNEIDER, Christophe ROUSSEAU (3), Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY.

ABSENTS EXCUSÉS : Thierry LARELLE a donné délégation à Roger AUBRY
Catherine TAVEAU a donné délégation à Julie TEJERIZO
Jacqueline SIMONNET a donné délégation à Christine FRANCOIS
Farid EL KADI a donné délégation à Séverine PONS
Tom PHILIPPE a donné délégation à Fabien RUET
ABSENTS : Philippe MALLARD, Vanessa GOGUILLON.

(1) Départ au dossier n° 2 «Approbation du compte financier unique – Exercice 2025».

(2) Départ au dossier n° 4 «Décision modificative n°1 – Exercice 2026».

(3) Départ au dossier n° 2 «Approbation du compte financier unique – Exercice 2025».

RECOURS AU PARTENARIAT PRIVÉ - OCTOBRE ROSE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de soutenir les actions de prévention et de sensibilisation au dépistage du cancer du sein,

CONSIDÉRANT l'organisation par la Ville de Bergerac d'une marche, dans le cadre d'Octobre Rose, afin de récolter des fonds pour la cause, le dimanche 4 octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de mobiliser des partenaires financiers afin de contribuer au financement de cet évènement et d'en assurer sa réussite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE VALIDER** les formules de partenariat présentées dans l'annexe à la délibération.
- **D'APPROUVER** les termes de la convention à signer avec chaque partenaire, jointe à la délibération.
- **D'ADAPTER** les conventions aux capacités, notamment financières, des différents partenaires.
- **D'AUTORISER** la signature par monsieur le maire de ladite convention avec chaque partenaire, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Adopté par 32 voix pour : Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO, Christine FRANCOIS, François DUHANT, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE (pouvoir), Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU (pouvoir), Mariëlle MARTIGNAGO-DUVERT, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Valérie BOURNAZEL, Farid EL KADI (pouvoir), Hélène LEHMANN, Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE, Tom PHILIPPE (pouvoir), Gaëlle SCHNEIDER, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUDS, A BERGERAC LE 25/06/2026.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 2 JUIL. 2026
et de l'affichage en date du - 2 JUIL. 2026 d'une durée de deux mois conformément aux
indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Hélène CORMIER



Le Maire,

Fabien RUET

